



ÉDITORIAL

“ GARDE-FOUS ”

Tel est le rôle assigné aux associations par M. le Maire, lors de la campagne des municipales de 2001.

C'est effectivement ce rôle que nous entendons jouer dans la vie de notre cité, et que nous nous efforçons d'assumer au mieux, n'en déplaise à certains esprits chagrins.

Il nous semble, en effet, nécessaire de dénoncer certains projets qui paraissent relever de la courte vue, du manque de sens de la responsabilité, du profit à court terme, voire de la négation de l'environnement : le refus du parc à annexes à Doëlan, la lutte pour le respect des dernières dunes du Pouldu en sont des exemples concrets.

Nous nous sommes également élevés contre le choix du site de Rostell pour l'implantation de la future station d'épuration, car la commission à laquelle nous collaborions, avait étudié ce dossier en toute impartialité. La décision prise par la municipalité ne répond ni aux critères « du moindre coût », ni à celui « du respect de l'environnement ».

En 2003, nous avons contesté la constructibilité d'un terrain situé en zone protégée sur le littoral (affaire ABIVEN) et la trop grande densité de construction d'un lotissement (dossier Keruster).

2004 a débuté par le problème épineux de la remise en exploitation pour 30 ans de la carrière de l'Isle et de son impact sur l'écologie et l'économie locale.

Difficile de concilier une réhabilitation réussie du « petit port de Doëlan » à grand renfort de travail de l'adjoint aux affaires maritimes et de l'ancien ministre de la mer, qui ont obtenu toutes les subventions possibles, avec la reprise d'une activité polluante, qui risque d'en détériorer l'image de marque.

Doëlan est et doit rester un site remarquable.

Il va de soi que « l'opposition » dont nous sommes parfois taxés, ne saurait avoir un

caractère systématique, et, contrairement aux craintes exprimées par M. le Maire dans son courrier en date du 27 novembre 2003, notre rôle n'est pas de « stériliser les possibilités d'action d'une équipe municipale ».

Nous préférierions retenir sa première définition « les associations doivent avoir un rôle de vigie en matière de protection de l'environnement ».

Laurence BINEAU, présidente

Membres du bureau :

Présidente : Laurence BINEAU
Secrétaire : Marcel BOUQUE
Trésorier : Bernard PATTE
Trésorière adjointe : Michèle BOUQUE

Secrétaire adjointe : Alberte CAPLIER
Vice présidents : Bernard PATTE
Charles de FREMINVILLE